DÉTAIL GÉNÉRAL

DES GRANDS JUGEMENS

Rendus par les Tribunaux criminels des départemens de la Nièvre, Seine-Inférieure & autres Tribunaux, qui condamnent à la peine de mort 96 chauffeurs, assassins, voleurs & brûleurs de pieds, dont on trouvera les noms, surnoms, âges & demeures, & ceux de leurs malheureuses victimes.

Cour
FRC
3054

Plusieurs départemens ont vu former dans leur sein des bandes formidables de scélérats qui portaient au loin l'épouvante & la mort. Chaque département avait un chef qui avait ses auxiliaires, ses éclaireurs, ses correspondances ; par-tout les satellites étaient armés, le mot d'ordre était connu. Rouen, Paris & Lyon étaient les entrepôts du butin de cette horde barbare & féroce ; ces monstres avaient avec eux des filles qui se travestissaient lorsqu'ils faisaient quelque expédition ; elles oubliaient leur sexe pour se livrer au crime, suite inséparable de la débauche.

La sévérité, compagne de la justice, est plus que nécessaire pour détruire ce ramas de brigands qui ont trop long-temps désolé les campagnes, & que l'impunité porterait à de nouveaux crimes ; mais entrons dans le détail de leur noms et demeures.

Pierre Duval, âgé de 39 ans., cultivateur et marchand de chevaux, demeurant en la commune d'Aviron, canton d'Evreux, département de l'Eure.

Réné Duval, frere de Pierre, âgé de 35 ans, marchand d'eau-de-vie à Ticheville, canton de Vimoutier, département de l'Orne. Georges Lugay, âgé de

29 ans, demeurant à Nayel, canton de Breteuil, département de l'Eure. Antoine Tache, âgé de 33 ans, marchand de blé, demeurant à Saogre, canton de Gros-œuvre. Michel Desmares, âgé de 48 ans, cultivateur à Auvergny, canton de Rugles, département de l'Eure. Jean Lallemant, âgé de 51 ans, demeurant en la commune de Bottereaux, canton de Rugles. Jean-Baptiste-Nicolas Herquer, âgé de 21 ans, marchand de clous & d'épingles à Condé-sur-Iton. Laforge, âgé de 43 ans, charpentier & scieur de long, demeurant à Verneuil. Antoine Dallet, âgé de 36 ans, charpentier à Rugles. François Lechêne, âgé de 46 ans, demeurant à Morsvill, canton de Nonancour, département de l'Eure. Jacques Lemarchand, âgé de 47 ans, huissiers à Rugles. François Gesland, âgé de 48 ans, aubergiste à Verneuil, département de l'Eure. Marguerite Lechardeur, âgée de 26 ans, fileuse de lin, commune de Naufle, canton de Rugles. Pierre Baube, âgé de 44 ans, charpentier, demeurant à St.-Martin de Gamières, département de l'Eure. Guillaume Ducoudray, âgé de 49 ans, faiseur de cercles, demeurant à Verneuil. Pierre Martin, âgé de 48 ans, marchand de farine et briquetier à St.-Martin de Bodherville, départemenr de Seine-Inférieure. Xavier Bref, dit Paris, âgé de 28 ans, tisserand, de la commune de la Barre, département de l'Eure. Jacques Binet, âgé de 30 ans, boucher à Bois-André, canton de Lire, département de l'Eure. Trochus, âgé de 39 ans, de Guerny, canton de Gisors. Louis Millon, âgé de 46 ans, journalier, demeurant au Bois-Guillaume, près Rouen. Louis Moitié, âgé de 30 ans, marchand de chevaux, natif d'Elbeuf. Jean Galloyer, âge de 28 ans, & Louis Galloyer, âgé de 21 ans, tisserand & demeurant tous deux à St.-Martin près Verneuil. Charles Boulet, âgé de 32 ans, marchand de chevaux à Breteuil; Gervais Foucault, âgé de 38 ans, maçon

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

& couvreur, demeurant à Marchinville, canton de Neuilly ; Jacques Tabourier, âgé de 44 ans, épinglier. François Tabourier, âgé de 30 ans, demeurant tous les deux à Ambenay, canton de Rugles.

Antoine Tache, Michel Legrier, François Rouffel, François Durjardin, Thomas-François Bauvais & François Remi, tous condamnés à la peine de mort.

Dans la nuit du 24 au 25 frimaire dernier, le plus horrible assassinat fut commis par ces brigands sur les personnes Dufriche, mari & femme, aubergiste en la commune d'Illier, canton de Nonancourt. On trouva le lendemain les cadavres de ces malheureuses victimes étendus sur le carreau, & dans une attitude qui annonçoit l'horreur des brutales & libidineuses passions de ces scélérats. Avant de partir, les assassins s'emparèrent de ce qui put leur convenir, or, argent, linges & effets. Tous condamnés par le Tribunal criminel du département de la Seine-Inférieure.

Autre jugement.

Qui condamne à peine de mort François Féron, âgé de 30 ans, marchand de chevaux, natif de Varennes. Pierre Nion, âgé de 47 ans, marchand de bois, demeurant à Déville. Jean & Pierre Feron, l'un âgé de 40 ans & l'autre de 44, natif de Varvannes. Joseph Dubois, âgé de 31 ans, batteur en grange, demeurant à Pierreval. Jean Yon, âgé de 39 ans, journalier, demeurant à Rouen, rue Ruissel. Michel Vivien, âgé de 45 ans, tailleur, demeurant à Déville. Michel Doré, dit Orange, âgé de 60 ans, marchand de balais, demeurant à Dernetal. J. B. Murtin, âgé de 41 ans, toilier, demeurant à Rouen. Robert Mandat, cabaretter, connu par ses liaisons avec *Duramé*. Hubert Samson, âgé de 50 ans, cordonnier, demeurant à Cailly. Nicolas Linat, âgé de 27 ans, marchand de cidre, demeurant à Pierreval. Nicolas Nonfrai, âgé de 32 ans,

chand de chevaux demeurant à Nenbosc. Pierre Loyer, âgé de 22 ans, demeurant à Pierreval.

Cette bande de scélérat a été convaincue d'avoir commis les crimes les plus attroces dans le pays de Caux, pour avoir tué ou massacré plusieurs cultivateurs et autres.

Marie-Françoise Letellier, âgée de 20 ans, du hameau de la Follie, près Alangy, pour avoir tranché la tête à sa maîtresse, avec un couteau à pressoir, tandis qu'elle allaitait son enfant qui a été étouffé dans le sang de sa mère.

La nommée Espérance Bance, âgée de 18 ans, pour avoir empoisonné deux petits enfans jumeaux âgés de 5 ans, appartenant au citoyen Deboisville, ayant demeuré à Lisieux.

Adrien-Michel Drouin, dit michel, né à Mauneville. Louis Blanchard, âgé de 19 ans, imprimeur en caractères, demeurant à Angers. Pierre Legendre, né à Vezin, âgé de 30 ans, taneur, sans domicile. Pierre Lavarde, né à courmoulins, département du Calvados, agé de 31 ans, Basdestamiers, demeurant à Lillebone. Jean Baudouin, né au Mesnil-Guillaume, département du Calvados, âgé de 30 ans, fileur de laine, demeurant au Havre, plaine d'Ingouville.

Jean Loisel, né à Souderval, âgé de 46 ans, aubergiste à Rouen, faubourg Beauvoisine, à l'auberge de la ville d'Abbeville. Thomas Leboucher, né à Caën âgé de 30 ans, marchand de mouchoirs & d'indiennes à Lisieux. Joseph Bosquet, né à Tisauge, département de la Vendée, agé de 36 ans, marchand de mousseline, demeurant à Versailles. Louis Boesme, âgé de 31 ans natif de montigny, se disant marchand colporteur, sans domicile.

JUGEMENT.

Rendu par le Tribunal criminel du département de la Nièvre qui condamne à la peine de mort 5 individus convaincus d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 pluviôse, assassiné le postillon de la malle de Lyon à Paris, à la corne du bois des Mornes, proche le grand chemin de Varrenne à Moulins.

Etienne Dugrenier, dit Rémy, originaire de la commune ne Saint-Prieſt, près la Palisse, département de l'Allier, agé de 21 ans. Joſeph Corre, dit Cadet, ſurnommé *Canonnier*, militaire depuis la révolution, ayant quitté le service en vertu d'un jugement du tribunal correctionnel de Grenoble, qui l'a déclaré incapable de ſervir, originaire de Vilaine, canton de St.-Pourçain, département de l'Allier, âgé de 25 ans. Jean Griffet, voiturier et marchand, originaire de Varennes-ſur-Aller, où il était domicilié, âgé de 33 ans. Claude Mauprety, voiturier, demeurant à Varennes, originaire de Boucet, département de l'Aillier, agé de 34 ans. Jacques Bouchet, journalier, originaire de la commune de montaigut-le-blanc, canton de St.-Gérand-le-Puy, département de l'Allier, demeurant dans la commune de Bouchét, âgé de 36 ans.

Autre jugement du même Tribunal.

Qui condamne à mort les nommés Claude Ducros, âgé de 30 ans, cabaretier, demeurant à Chavanes-ſous-Montenoiſon, canton de Brinon. Antoine Michel, dit marinier, âgé de ſoixante ans environ, marchand de peaux, demeurant au même lieu, & Edme Robelin, âgé de 31 ans, réquiſitionnaire, originaire de Charlay, commune de Verzi, en dernier lieu ſalarié de la veuve Robin, fermière à Tregny, canton de Brinon

tous trois condamnés à la peine de mort, comme convaincus d'avoir assassiné, dans la nuit du 4 au 5 messidor an 6, sur la chaussée de l'étang de Trégny, le cit. Jean-François Champêle, propriétaire, demeurant audit lieu de Trégny.

COMPLAINTE.

Sur l'Air : L'heure s'avance, je vais mourir.

Le Père. Mon fils, je confesse mon tort ;
Voudras-tu pardonner un père ?
J'ai causé ton malheureux sort,
Toujours je fus un téméraire.
Hélas ! quel souvenir affreux !
Oui, ta détresse m'épouvante,
Déjà j'entrevois dans tes yeux
Tous les remords qui te tourmentent.

Le Fils. Dans quel pas m'avez-vous conduit ;
Cruel ! ô père détestable !
En prison je me vois réduit :
Oui, la vie m'est insuportable.
Ah ! je maudis cent fois le jour
Ou de vous je pris naissance ;
Maudit soit le cruel amour
Qui a causé mon existence.

Le Père. Ah ! mon cher fils tu a raison ;
Ce grand désespoir je l'excuse ;
Oublie de moi jusqu'à ton nom ;
Je suis coupable je m'accuse.
Oui, moi seul cause ton tourment :
Je t'ai fait commettre le crime ;
Ne m'afflige plus, cher enfant,
Sous mes pas j'entrevois l'abyme.

Le Fils. Ah ! mon souvenir est affreux,
Mais je vais cesser de me plaindre.

Déjà la mort eſt dans vos yeux,
Ah ! que cet inſtant me fait craindre.
Je ne veux plus vous affliger
Par mes reproches redoutables ;
A tout il faut nous réſigner,
Car nous ſommes tous bien coupables.

Le Père. Une longue détention
Pour mon fils eſt donc prononcée,
Et moi ſans perdre mon renom,
Ma tête doit être tranchée.
Vous brigands, en mauvais chemin,
Abjurez pour jamais le crime ;
Songez bien quelle en eſt la fin,
Evitez ce cruel abyme.

JUGEMENT

Du Tribunal criminel du Département de la Charente Inférieure.

Du 30 Pluviôſe, an 9 de la Réplublique françaiſe.

Qui condamne à la peine de mort ; Alexandre-Prou, marchand, natif de la commune de Bauſſay, département de la charente, âgé de 30 ans, demeurant à Charente.

Alexandre Lamothe, jardinier & canonnier de la marine, natif d'Hière en Brie, département de Seine-&-Oiſe, agé de 22 ans. Jacques Chotard, tourneur & marin, âgé de 24 ans, natif de la Ciotat, département du Var. Louis Coutant, cultivateur & marchand de quincaillerie, âgé de 31 ans, natif de la Fraignée, commune d'Availle, canton de Chizé, département des Deux-Sèvres, François Giraud, charpentier, âgé de 22 ans, natif de Charbonnières, près Saint-jean-d'angély. Charles Saulière, âgé de 22 ans, natif de Bordeaux, fils d'un marchand.

Les six condamnés ont été convaincus d'avoir commis un assassinat dans la maison & sur les personnes de Jean Garlopeau, cabaretier, demeurant à Taillant, canton de Saint-Savinien, son épouse & le nommé Broutin. Ces chauffeurs, après s'être introduits dans la maison dudit Garlopeau pour y demander à loger, ont d'abord assassiné Broutin; ce fut Prou, qui d'un coup de tête dans la poitrine le renversa par terre; Saulière finit de l'assommer; ils ont ensuite, à coup de fourche de fer, de pinces, pelle à foyer & avec le gril, tué ledit Garlopeau & sa femme, à laquelle ils avaient attaché les jambes, avec un écheveau de fil bleu & un ruban de filoselle. Garlopeau a eu le col coupé avec un couteau & sa femme le crâne fracassé en plusieurs endroits.

COMPLAINTE.

Air, *Du Maréchal de Saxe.*

L'Heure avance où tous mes crimes,
Enfin vont être punis;
De mes forfaits inouis
J'ai fait, hélas! trois victimes;
Mais enfin un Dieu vengeur,
Met un terme à ma fureur
Dès ma plus tendre jeunesse
Développant mes penchans;
De mes trop foibles parens,
Je méprisais la tendresse;
Dans des jours très-innocens
Mes desseins étaient méchans.
Lorsque, dans l'adolescence,
Je fus enfin parvenu,
Sans être en rien retenu,
Je n'aimais que la licence;
Donnant dans tous les excès,
Je me perdis à jamais.
Dans la carrière du crime,
Alors je voulus entrer,
Sans pouvoir m'en retirer
Je me plongeais dans l'abîme,
Et du vol la passion
Devint ma perdition.
Enfin l'auguste justice,
Dons je méconnus la voix,
Pour me punir cette fois,
Prépare un juste supplice,
La main de Dieu irrité
Va venger la société.
Dans une indigne molesse,
En élevant vos enfans,
Songez, trop foibles parens,
Que votre aveugle tendresse,
En tolérant leurs défauts,
Leur dresse des échafauds.

ANGOULÊME, De l'imprimerie de P. BARGEAS.